

REPUBLIQUE ALGERIENNE
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'enseignement supérieur et de la
recherche scientifique

Université des Sciences et de la Technologie d'Oran
Mohamed Boudiaf



Procès-verbal du Conseil Scientifique
de l'université 16-19 Juin 2016



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université des Sciences et de la Technologie d'Oran « Mohamed Boudiaf »
Cabinet de la Rectrice

Procès-verbal du Conseil Scientifique de l'Université
16 – 19 Juin 2016

L'an deux mille seize et le seize du mois de juin à 10h, s'est tenue la réunion du Conseil Scientifique de l'Université sous la présidence de Madame la Rectrice, Professeur BENHARRATS Nassira.

Ordre du jour :

I. Graduation

- Préparation de la rentrée 2016/2017
- Création du socle commun
- Harmonisation des formations graduées en deuxième cycle (Master)

II. Relations extérieures

- Problèmes relatifs à la cotutelle
- Situation des boursiers
- Organisation des manifestations scientifiques

III. Planification et prospective :

- Situation des projets en cours
- Inscription de nouveaux projets

IV. Post-Graduation

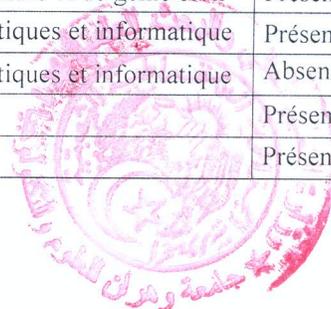
- Modalités d'organisation de la formation de troisième cycle : Arrêté n°547 du 02 Juin 2016
- Problèmes relatifs à la formation post-graduée ancien système (DS)

V. Divers



Liste de présence 16 - 19 Juin 2016

Nom & Prénom	Qualité	OBS
Mme Nassira BENHARRATS	Rectrice de l'USTO-MB	Présente
M. Abdelkader MEDJADJI	Secrétaire général de l'USTO-MB	Présent
Mme Rabia AZZEMOU	Chef de Cabinet	Présente
M. Mohamed BOUZIT	Vice-recteur chargé de la formation supérieure de graduation, de la formation continue et des diplômes	Présent
M. Mabrouk HAMANE	Vice-recteur chargé du développement, de la prospective et de l'orientation	Présent
M. Bouziane Amine HAMOU	Vice-recteur chargé des relations extérieures, la coopération, de l'animation scientifique et des manifestations scientifiques	Présent
M. Lahouari TEMIMI	Vice-recteur chargé de la formation supérieure de post-graduation, de l'habilitation universitaire et de la recherche scientifique,	Présent
M. Abdelhalim TAIEB IBRAHIMI	Doyen de la Faculté de génie électrique	Présent
M. Abdelkader HACHICHI	Doyen de la Faculté d'architecture et de génie civil	Présent
M. Abbes AZZI	Doyen de la Faculté de génie mécanique	Présent
M. Abdelghani TEBBOUNE	Doyen de la Faculté de physique	Présent
M. Abdellah CHOUARFIA	Doyen de la Faculté de mathématiques et informatique	Présent
M. Noureddine TOUAR	Doyenne de la Faculté de chimie	Présent
Mme Amel BEREBAH	Doyen de la Faculté de sciences de la nature et de la vie	Présente
M. Bachir KACEMI	Directeur de l'Institut de l'éducation physique et sportive	Présent
M. Zoubir AHMED FOUATIH	Président du CS Faculté de génie électrique	Présent
M. Djillali YBEDRI	Président du CS Faculté d'architecture et de génie civil	Présent
Mme Amina SABEUR	Présidente du CS Faculté de génie mécanique	Absente
M. Dahane KADRI	Président du CS Faculté de physique	Présent
M. Ahmed BEKKA	Président du CS Faculté de chimie	Absent
M. Abdellah BOUDJEMAA	Président du CS Faculté de sciences de la nature et de la vie	Présent
M. Hafida BELBACHIR	Président du CS Faculté de mathématiques et informatique	Présente
M. Hichem LOUH	Président du CS Institut de l'éducation physique et sportive	Présent
Ahmed ALLALI	Représentant des enseignants de la faculté de génie électrique	Présent
M. Ahmed Wahid BELARBI	Représentant des enseignants de la faculté de génie électrique	Présent
M. Tarik KADDOUR BENDAHMA	Représentant des enseignants de l'institut de l'éducation physique et sportive	Présent
M. Ahmed KERARMA	Représentant des enseignants de l'institut de l'éducation physique et sportive	Présent
M. Lahouari ADJLOUT	Représentant des enseignants de la faculté de génie mécanique	Présent
M. Bachir IMINE	Représentant des enseignants de la faculté de génie mécanique	Présent
M. Saïd HIADSI	Représentant des enseignants de la faculté de physique	absent
M. Ahmed Hafid BELBACHIR	Représentant des enseignants de la faculté de physique	Présent
M. Abdelkader DEBBAB	Représentant des enseignants de la faculté de chimie	Présent
M. Mohamed HADJEL	Représentant des enseignants de la faculté de chimie	Présent
M. Mohamed MADANI	Représentant des enseignants de la faculté de d'architecture et de génie civil	Présent
Mme Hadria FIZAZI	Représentant des enseignants de la faculté de mathématiques et informatique	Présent
Mme Rachida MEKKI	Représentant des enseignants de la faculté de mathématiques et informatique	Absente
M. Guelta BOUCHIBA	Responsable du réseau informatique	Présent
Me Fatima AMOUR	Directrice de la bibliothèque universitaire	Présente



La séance a été ouverte par Madame la Rectrice qui a souhaité la bienvenue aux membres du CSU et leur a présenté ses vœux à l'occasion du mois de Ramadhan.

Elle a ensuite procédé à la lecture de l'ordre du jour et a proposé de modifier la séquence de passage des points inscrits en laissant celui relatif à la Post-Graduation en dernier car regroupant plusieurs points. La proposition a été acceptée par les membres du CSU.

I. GRADUATION

Madame la Rectrice a invité en premier Monsieur le Vice-recteur chargé de la formation supérieure de premier et deuxième cycles, la formation continue et les diplômes, et la formation supérieure de graduation qui a exposé les points suivants :

1- Préparation de la rentrée 2016-2017

Avant d'entamer la discussion sur la rentrée prochaine, Monsieur le Vice-recteur de la formation supérieure des premier et deuxième cycles, la formation continue et les diplômes, et la formation supérieure de graduation a tenu à remercier l'ensemble de la communauté universitaire pour les efforts déployés pendant l'année universitaire 2015-2016 permettant d'aboutir à des semestres d'enseignement complets et de clôturer l'année sans perturbations. En réponse à la demande du ministère concernant l'effort que doivent fournir les établissements en matière de places pédagogiques réservées aux nouveaux bacheliers. L'USTO-MB propose:

N°	Filières	Places pédagogiques
01	Sciences et Technologie (ST)	2000
02	Sciences de la Nature et de la Vie (SNV)	600
03	Mathématiques et Informatique(MI)	300
04	Sciences de la Matière (SM)	600
05	Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)	150
06	Architecture	150
07	Génie Maritime	300
08	Hydraulique	200
09	Métallurgie	200
Total		4500

La nouveauté présentée par le vice-recteur pour la rentrée prochaine concerne l'utilisation d'un nouveau Système d'Information Intégré « PROGRES ». Une équipe de l'USTO-MB a assisté à l'atelier organisé par l'équipe PROGRES en avril 2016 dans le but de former les utilisateurs du système aux deux fonctionnalités principales livrées par le MESRS en vue de la rentrée universitaire 2016-2017.

L'utilisation de ce progiciel impose des moyens humains et matériels. Le vice-recteur a présenté la situation concernant les préparatifs :



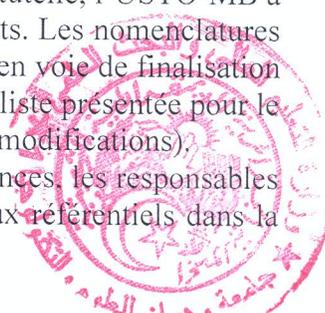
Situation détaillée de l'Opération " inscriptions administratives " :

Ressources		Etat	Observations
01	Personnels : Agents d'inscription	- 30 Responsables et enseignants pour les portes ouvertes et orientation. - 20 agents pour l'orientation. - 50 agents de saisie pour les préinscriptions et inscriptions.	
02	Etat de la connexion à l'ARN	Etat normal	
03	Espaces dédiés à l'opération et postes de travail	Deux espaces importants avec toutes les commodités sont réservés pour le bon déroulement de l'opération - Un pour les étudiants (hors wilaya) des filières à recrutement national (10 postes) ; - Un pour les étudiants des domaines et filières locales (40 postes).	
04	Sécurité énergétique (onduleurs, groupes électrogènes, autres)	Les espaces dédiés à l'opération sont reliés aux groupes électrogènes. Les postes de saisie sont dotés d'onduleurs	
05	Scanners et/ou appareils photographiques	03 appareils photographiques et 05 scanners seront utilisés pour la numérisation des photos	
06	Imprimantes badgeuses	04 Imprimantes badgeuses sont préparées	
07	Imprimantes Papier	10 Imprimantes Papier sont préparées	
08	Type et nombre de cartes ou budgets en stock/nombre de cartes d'étudiants prévues	12 000 cartes magnétiques sont prévues	

Les fonctionnalités de ce système d'information intégré imposent sur le plan structurel, l'installation des socles communs. Pour les domaines SNV, SM, MI et STAPS le problème ne se pose pas, le domaine ST de part le nombre important d'étudiants qui y sont inscrits requière une attention particulière. Dans ce sens une équipe a été installée par le Vice-recteur pour étudier la mise en place de ce socle commun.

2- Harmonisation des formations graduées (Masters)

Dans le cadre du processus de l'harmonisation des masters initiée par la tutelle, l'USTO-MB a conduit l'opération d'une façon normale pour les cinq domaines existants. Les nomenclatures des domaines SNV, SM, MI et STAPS sont finalisées et celle du ST est en voie de finalisation (en attendant la synthèse du CPNDST) voir les tableaux en annexe (La liste présentée pour le ST est une proposition de l'USTO-MB, elle peut faire l'objet de légères modifications). Le vice-recteur a tenu à signaler qu'après la mise en conformité des licences, les responsables au niveau des départements et des facultés se sont réjouis des nouveaux référentiels dans la



mesure où cela s'est directement traduit sur le terrain par une gestion efficace des formations appartenant désormais et de façon formelle à l'établissement. De même pour les masters, la gestion des offres de formation est à la charge des vice-doyens de la pédagogie, les chefs des départements et des responsables des filières.

L'ouverture d'un master pour l'année universitaire 2016-2017 est conditionnée par un minimum de **25 étudiants** quelque soit la spécialité, la filière et le domaine.

II. RELATIONS EXTERIEURES

Madame la Rectrice a ensuite donné la parole à Monsieur le Vice-recteur chargé des relations extérieures, la coopération, l'animation et la communication et des manifestations scientifiques qui a présenté la situation des boursiers PNE et PROFAS sur les dix dernières années.

Pour l'année 2016-2017, 13 candidats dont 12 étudiants et 01 enseignant ont été retenus pour les bourses PNE. Pour les bourses PROFAS B+, un seul candidat du département d'architecture a été retenu.

Il a attiré l'attention des membres du CSU sur la mauvaise application des dispositions dans les conventions de cotutelle qui sont à l'origine de plusieurs problèmes relatifs aux soutenances de thèses de doctorat.

A ce sujet, Madame la Rectrice a insisté sur le respect des clauses de ces conventions notamment celle concernant les soutenances de thèses qui se feront dorénavant à l'USTO-MB protégeant ainsi le candidat et l'institution.

Monsieur le Vice-recteur a mis l'accent également sur le problème de coordination entre le vice-rectorat et les facultés dans la programmation des manifestations scientifiques. Il a été décidé que, dorénavant, tout projet de manifestation scientifique nationale sera transmis trois (03) mois avant la date prévue au vice-rectorat des relations extérieures et une (01) année pour les manifestations internationales.

III. PLANIFICATION

Madame la Rectrice a ensuite donné la parole à Monsieur le Vice-recteur chargé du développement, de la prospective et de l'orientation pour présenter la situation de son service. L'intervention de Monsieur le Vice-recteur a porté sur trois points :

1. Situation du service

Monsieur le Vice-recteur a présenté la situation des marchés relatifs à l'acquisition d'équipements dans le cadre du budget FNR en souffrance de règlement.

Afin d'assainir cette situation et pour régler définitivement les problèmes, des réunions ont eu lieu avec la participation des directeurs des laboratoires concernés, des fournisseurs des équipements, de l'agent comptable principal, du Vice-recteur de la planification avec toute son équipe en présence de Madame la Rectrice.

2. Projets d'infrastructure

a) Projets d'infrastructures en voie de réception inscrits à l'indicatif de la wilaya :

- Les 2000 places pédagogiques destinées à l'IEPS, réalisées par la DEP sont en cours de réception en attendant la levée des réserves signalées à l'entreprise en charge du projet et à la DEP depuis plus de six mois.

- L'opération de réhabilitation des locaux du département d'architecture (Bloc B), inscrite à l'indicatif de la DEP n'est pas encore entamée.

b) Projets d'infrastructure inscrits à l'indicatif du MESRS :



Plusieurs opérations prioritaires planifiées ayant reçu les autorisations de programme (AP) sont gelées en raison de la conjoncture actuelle.

3. Opération à caractère urgent et sécuritaire en cours de réalisation :

- Réalisation du poste de transformation d'énergie du site de l'IGCMO : Opération prise en charge et en voie de concrétisation.
- Rénovation des ascenseurs de la tour administrative de l'USTO-MB : Opération prise en charge avec l'ENASC en collaboration des moyens généraux.
- Mur de clôture du côté de BATIOR : L'étude du projet est finalisée, le projet de marché sera présenté à la prochaine commission de marchés de l'USTO-MB.
- Chaudière du centre d'énergie : l'achat sera différé et le montant destiné à sa rénovation sera destiné à l'achat d'une chaudière pour la piscine, la demande a été exprimée au MESRS.
- Etude de la rénovation du chauffage de l'USTO-MB : Opération en cours, la solution de fractionnement du chauffage par zone avec chaudières localisées au lieu du chauffage centralisé initialement proposé a été retenue.

IV. POST-GRADUATION

Madame la Rectrice a ensuite donné la parole à Monsieur le Vice-Recteur chargé de la Formation Supérieure, de la Post-graduation, l'Habilitation Universitaire, la Recherche Scientifique et la Formation Supérieure de Post-Graduation.

Monsieur le Vice-recteur a présenté les points suivants dans son exposé :

1. Lecture de l'arrêté n° 547 du 02 Juillet 2016.
2. Offres de formations doctorales pour l'année 2016-2017.
3. Critères de soutenance.
4. Uniformisation des documents relatifs aux soutenances.
5. Dispositions relatives aux soutenances.
6. Dossiers litigieux.
7. Autres.

1 - Lecture de l'arrêté n° 547 du 02 Juillet 2016 (points essentiels)

Monsieur le Vice-recteur a commencé par une lecture de l'arrêté n° 547 du 2 juin 2016. Les éléments suivants ont été retenus :

- Contradiction dans les articles 27, 40 : La contradiction concerne le statut du Co-encadrant proposé de grade MCB et qui ne sera pas admis comme membre dans le jury lors de la soutenance.
- Pas de changement de directeur et/ou de sujet de thèse au-delà de la deuxième année d'inscription (article 32). Le CSU a décidé d'appliquer cette mesure pour le système classique.
- Possibilité de soutenance sans publication mais uniquement sur travaux scientifiques (article 35).
- Soutenance de thèse de doctorat pour les doctorants totalisant cent quatre vingt (180) points (annexe II de l'arrêté n° 547 du 2 juin 2016).
- L'arrêté est applicable à compter de l'année universitaire 2016-2017 pour les nouveaux doctorants ainsi que pour ceux inscrits en D3 pour l'année 2015-2016 (articles 45 et 46).

2 - Offres de formations doctorales pour l'année 2016-2017

Les offres de formations doctorales retenues au niveau de la CRUO pour la rentrée universitaire 2016-2017 sont en nette augmentation par **rapport à l'année 2015-2016, 132**



postes sont proposés cette année contre 74 pour l'année 2015-2016 (voir tableau ci-dessous) :

Domaines	Formations Retenues	Nombre de Postes
SM	05	19
ST	17	86
MI	02	15
SNV	02	08
STAPS	01	04
Total	27	132

3 - Critères de soutenances

Pour uniformiser les critères de soutenances de thèses de Doctorat à toutes les facultés et institut de l'USTO-MB et pour lever toutes les ambiguïtés figurant dans le procès verbal du conseil scientifique de l'université du 03 Juillet 2013, il a été décidé ce qui suit :

- La revue peut être multidisciplinaire dans les domaines des sciences et/ou de la technologie. L'architecture et le STAPS présentant des particularités par rapport aux autres disciplines de formations, ne sont pas concernées **uniquement** par ces deux domaines (sciences et technologie) ;
- La revue doit être exclusivement indexée dans l'une des deux bases : SCOPUS et/ou THOMSON Reuters. Exceptionnellement, les doctorants qui ont publié dans une revue indexée dans la base COPERNICUS, ou qui ont reçu l'acceptation avant la date du CSU du 16 juin 2016 sont autorisés à soumettre leurs dossiers de soutenance ;
- La revue doit avoir exclusivement une mesure de visibilité strictement positive, **SJR** (Scimago Journal Rank de SCOPUS) et/ou **IF** (Impact Factor de THOMSON Reuters) ;
- L'acceptation de l'article ne doit en aucun cas être conditionnée par un paiement ;
- Le nom du doctorant doit figurer en première position parmi les auteurs, sauf dans certaines revues où les auteurs figurent par ordre alphabétique ;
- La revue doit être pérenne d'au moins cinq ans ;
- L'affiliation en langue française Université des Sciences et de la Technologie d'Oran Mohamed Boudiaf, USTO-MB, BP 1505, El M'naouer, 31000 Oran Algérie doit obligatoirement figurer sur l'article et ne doit en aucun cas être traduite en langue arabe ou anglaise ;
- L'e-mail du doctorant figurant sur la publication doit obligatoirement être domicilié à l'USTO-MB (prénom.nom@univ-usto.dz) ;
- Les articles issus d'une conférence et sélectionnés sur des Proceedings ne sont pas recevables ;
- Les revues en Open Access qui ne donnent pas le choix à l'auteur et imposent un paiement pour la publication sont à éviter,
- Le nom de l'encadreur algérien doit figurer dans la publication présentée pour la soutenance sauf si celui-ci se désiste de ce droit par écrit.

La satisfaction de la totalité de ces critères conditionne la recevabilité du dossier de soutenance. La vérification se fait par le vice-doyen chargé de la post-graduation, secrétaire du CSF, qui propose ensuite le dossier au CSF pour la désignation du jury de soutenance.

4 - Uniformisation des documents relatifs aux soutenances.



Dans un souci de standardisation, il a été décidé d'uniformiser à partir de septembre 2016 au niveau de l'établissement les documents relatifs aux soutenances de thèses de doctorat suivants qui seront disponibles sur le site de l'USTO-MB:

- Page de garde de thèse de doctorat : selon modèle du vice rectorat,
- Attestation de recevabilité de revues pour la recevabilité des dossiers de soutenances de doctorat et habilitation universitaire : selon modèle du vice rectorat,
- Décision de soutenance : selon modèle du vice rectorat,
- Attestation de réussite : selon modèle du vice rectorat,
- Décision de proposition de jury de soutenances : selon modèle du vice rectorat,
- Procès-verbal de soutenance doit être établi en caractères imprimables,
- Rapport d'expertise de thèse de doctorat et composition des dossiers d'habilitation universitaire : selon modèle du vice rectorat,
- Quitus : selon modèle du vice rectorat,
- Lettre justifiant l'absence à un jury de soutenance : selon modèle du vice rectorat et est obligatoire pour la remise de l'attestation de réussite.

5 - Dispositions relatives aux soutenances de doctorat

Monsieur le Vice-recteur a exposé certains problèmes relatifs aux soutenances de doctorat suite à quoi il a été décidé ce qui suit :

a) Concernant les Doctorants

- Il a été décidé d'octroyer aux doctorants à partir de la prochaine rentrée universitaire une carte d'étudiant.
- Une copie des procès-verbaux des Conseils Scientifiques des Facultés et des Comités Scientifiques des Départements, accompagnée de toutes les pièces justificatives relatives aux soutenances, doit être transmise au Rectorat et au Vice-Rectorat chargé de la Post-Graduation.
- En cas de conflits (de plus en plus fréquents) entre le doctorant et son directeur de thèse, il sera fait appel à un comité de sages désignés par le CSF pour essayer de résoudre les problèmes.
- Les journées Doctoriales seront organisées publiquement par les comités de formations doctorales (CFD) à la fin de chaque année universitaire (Cf. arrêté n° 547 du 02 Juillet 2016).
- La mise à jour de la charte du doctorant doit se faire par le CFD après les journées Doctoriales et conditionnera l'inscription du doctorant l'année suivante.
- La mise des thèses et mémoires sur le site de l'établissement est obligatoire et conditionne la délivrance de l'attestation de réussite du doctorant. Cependant, à la demande express et justifiée de l'encadrant et pour des raisons de confidentialité des résultats des travaux la publication sur site peut faire l'objet d'un report de quelques années.
- Les frais de participations à des manifestations scientifiques et les titres de transports pour les doctorants non-salariés sont à la charge des laboratoires auxquels ils sont affiliés (recommandation de la DGRSDT).

b) Concernant la soutenance de thèse de Doctorat

- Le dépôt de dossier de soutenance au niveau du secrétariat du Vice Doyen chargé de la post-graduation doit obligatoirement être confirmé par un accusé de réception (document disponible sur le site web de l'USTO-MB).
- Les délais de traitement de dossiers à tous les niveaux ne sauraient excéder trois mois entre les dates de dépôt et de l'obtention de l'autorisation de soutenance (cf. note n° 55/DGEFS/DFDHU/2015 du 23/04/2015).



- La durée de vie de la décision de soutenance est de six (06) mois au-delà desquels le doctorant doit réactualiser son dossier de soutenance auprès des instances scientifiques de la faculté ou de l'institut
- Dans le rapport de soutenabilité de la thèse présenté par le directeur de thèse, ce dernier doit démontrer clairement le lien entre la publication et la thématique de la thèse.
- La composition du jury de soutenance de thèse se fera conformément au décret exécutif N° 98-254 du 17 août 1998 en respectant le quota des deux tiers ou de la moitié des examinateurs extérieurs à l'établissement. Il ne sera plus tenu compte de la condition d'avoir obligatoirement, au moins un examinateur de l'établissement. Cette mesure permettrait le Co-encadrement de thèses par des enseignants de rang magistral de l'USTO-MB, de profils complémentaires sans avoir à amener l'un des deux à concéder son droit à l'encadrement et à être mis en position de membre invité.
- Le président du jury de soutenance doit obligatoirement être domicilié à l'USTO-MB.
- La reformulation du titre de la thèse, dans le thème d'origine, en vue de précision peut être proposée lors du CSF dans lequel le dossier de soutenance sera traité.
- La soutenance en visioconférence peut avoir lieu à l'USTO-MB avec présence physique obligatoire du président de jury, de l'encadrant et au moins un examinateur.
- Le Décret exécutif n°05-15 du 11 janvier 2005 institue une prime d'encouragement pour les directeurs de thèses de doctorat soutenues dans les délais et ne concerne que le Doctorat en Sciences. Concernant le doctorat LMD la question est en cours de discussion au niveau du MESRS

6 - Dossiers litigieux

6.1 Dossiers de Cotutelle

Nom et prénom	Situation du Doctorant	Décisions du CSU
M. KADRAOUI Mohamed	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenance faite à l'USTO-MB en visioconférence sans autorisation de soutenance de l'USTO-MB avec un jury non conforme à la réglementation algérienne. - Diplôme délivré par l'université française qui pose un problème d'équivalence. - Termes de la convention de cotutelle : soutenance unique à l'USTO-MB. 	<ul style="list-style-type: none"> - Refaire la soutenance de la thèse avec un nouvel intitulé et sous la direction d'un nouvel encadrant, l'ancien étant parti à la retraite. - Restructurer la thèse en rajoutant au moins 30% de nouveaux travaux. - L'encadrant doit accepter de ne pas figurer dans l'article présenté pour la soutenance
M. BENFEKIR Abderahim	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenance faite en France sans autorisation de l'USTO-MB. - Diplôme délivré par l'université française et qui pose un problème d'équivalence. - Selon la convention de cotutelle l'autorisation de soutenance doit être demandée dans chaque établissement. Ce qui n'a pas été fait - Termes de la convention de cotutelle : Soutenance unique dans l'une des deux universités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Refaire la soutenance de thèse avec un nouvel intitulé. - Restructurer la thèse en rajoutant au moins 30% de nouveaux travaux.



<p>M. BENARBIA Taha</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenance faite en France sans autorisation de l'USTO-MB. - Diplôme délivré par l'université française qui pose un problème d'équivalence. - Selon la convention de cotutelle l'autorisation de soutenance doit être demandée dans chaque établissement. Ce qui n'a pas été fait -Termes de la convention de cotutelle : Soutenance unique dans l'une des deux universités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Refaire la soutenance de thèse avec un nouvel intitulé. - Restructurer la thèse en rajoutant au moins 30% de nouveaux travaux.
<p>Mme KHIATI Zoulikha</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenance faite en France - Autorisation de soutenance demandé et accordée par l'USTO-MB non utilisée. - Diplôme délivré par l'université française et qui pose un problème d'équivalence. - Termes de la convention de cotutelle : Soutenance unique 	<ul style="list-style-type: none"> - Refaire la soutenance de thèse avec un nouvel intitulé. - Restructurer la thèse en rajoutant au moins 30% de nouveaux travaux.

6.2 Habilitation Universitaire

Le Conseil Scientifique de l'Université a émis un avis favorable à l'inscription en habilitation universitaire de Mme NAAMA Bakhta, enseignante à la faculté de génie électrique et renvoie le dossier vers le conseil scientifique de la faculté de Génie Electrique pour désigner les experts conformément à la réglementation en vigueur.

6.3 Doctorats en Sciences et Doctorats de troisième cycle

1- M. ZENNAKI Mahmoud

Le Conseil Scientifique de l'Université a émis un avis favorable à la soutenance de thèse de Doctorat de Monsieur ZENNAKI Mahmoud de la Faculté de Mathématiques Informatique et renvoie le dossier vers le conseil scientifique de la faculté de Mathématiques et Informatique pour désigner le jury de soutenance conformément à la réglementation en vigueur.

2- M. MECHAOUI Moulay Driss

Le Conseil Scientifique de l'Université a désigné un comité de médiation pour trouver une solution au problème qui oppose M. Mechaoui Moulay Driss à son encadrant Mme BENDELLA Fatima. Ce comité est composé de Messieurs BELARBI Ahmed Wahid, BOUDJEMAA Abdellah, DEBBAB Abdelkader et MADANI Mohamed.

La séance fut levée à 18h00 et sera reprise le dimanche 19 juin 2016 à 12h.

Reprise de la réunion du Conseil Scientifique de l'Université 19 juin 2016

3- M. LOTFI Abdelhadi

Le Conseil Scientifique de l'Université a émis un avis favorable à la soutenance de thèse de Doctorat de Monsieur LOTFI Abdelhadi et renvoie le dossier vers le conseil scientifique de la Faculté de Mathématiques Informatique pour désigner le jury de soutenance conformément à la réglementation en vigueur.



4- M. DJEBLI Benyagoub

Vu que le critère de pluridisciplinarité en sciences et/ou technologie des revues est adopté par le CSU, le Conseil Scientifique de l'Université a émis un avis favorable à la soutenance de thèse de Doctorat en Génie Civil de Monsieur DJEBLI Benyacoub.

5- Mme HAMIDA Hakima

Vu que le critère de pluridisciplinarité en sciences et/ou technologie des revues est adopté par le CSU, le Conseil Scientifique de l'Université a émis un avis favorable à la soutenance de thèse de Doctorat en Chimie de Madame HAMIDA Hakima.

6- M. BOUKHARI Noamen

Le Conseil Scientifique de l'Université a émis un avis favorable à la soutenance de thèse de Doctorat en sciences de Monsieur BOUKHARI Noamen et renvoie le dossier au conseil scientifique de la Faculté de Physique pour désigner le jury de soutenance conformément à la réglementation en vigueur

7- M. MOKADEM Maamar

Le Conseil Scientifique de l'Université a émis un avis favorable à la soutenance de thèse de Doctorat en Sciences en Génie civil de MOKADEM Maamar et renvoie le dossier au conseil scientifique de la Faculté d'Architecture et Génie civil pour désigner le jury de soutenance conformément à la réglementation en vigueur.

8- M. MAAMAR Lahouari :

Le CSU n'a pas étudié le dossier de recours présenté par Monsieur Maamar Lahouari, vu que le dossier n'a pas été présenté au CSF de la Faculté de Génie Civil –Architecture, et le renvoie donc au CSF pour avis et proposition de Jury.

9- Mme OURDIGHI Asmaa

Le Conseil Scientifique de l'Université a émis un avis favorable à la soutenance de thèse de Doctorat en Informatique de Mme OURDIGHI Asmaa et renvoie le dossier au conseil scientifique de la Faculté de Mathématiques –Informatique pour désigner le jury de soutenance conformément à la réglementation en vigueur

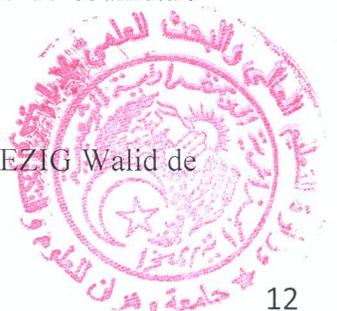
10- Mme MEDDAH Fatiha et Mme BELHADJ Lilia

Mme MEDDAH Fatiha et Mme BELHADJ Lilia ont publié dans **Journal of Applied Sciences (JAS)** avant qu'il ne soit exclu en 2010 de la liste des revues non acceptées pour les soutenances de thèses, le règlement n'étant pas rétroactif, le CSU a jugé leurs recours acceptables et a émis un avis favorable aux soutenances de leurs thèses de Doctorat en Sciences.

Par ailleurs, tous les doctorants ayant publié dans la revue **Journal of Applied Sciences (JAS)** et se trouvant dans une situation similaire ont désormais la possibilité de soumettre leurs dossiers au CSF pour prétendre à soutenir leurs thèses.

11- M. REZIG Walid

Le Conseil Scientifique de l'Université a émis un avis favorable à Monsieur REZIG Walid de la Faculté de Chimie pour soutenir sa thèse de Doctorat.



12- Mme BENKRAMA Soumia

Le Conseil Scientifique de l'Université a émis un avis favorable à la soutenance de thèse de Doctorat en sciences en Informatique de Mme BENKRAMA Soumia et renvoie le dossier au conseil scientifique de la Faculté de Mathématiques–Informatique pour désigner le jury de soutenance conformément à la réglementation en vigueur.

13- M. ZEGADI Chawki

Le Conseil Scientifique de l'Université a émis un avis favorable à Monsieur ZEGADI Chawki de la Faculté de Physique pour soutenir sa thèse de Doctorat en sciences en Physique.

14- M. TABET AOUL Nouredine

Le Conseil Scientifique de l'Université a émis un avis favorable à Monsieur TABET AOUL Nouredine pour l'obtention de l'attestation de réussite en PGS, sous réserve d'une lettre d'engagement de Monsieur M. KERDAL responsable de la formation de post-graduation spécialisée attestant que Monsieur TABET AOUL Nouredine a suivi toute la formation et l'a terminé avec succès.

15- M. BELHACHEMI Hachemi

Le Conseil Scientifique de l'Université a émis un avis favorable pour valider le remplacement de l'encadrant de Monsieur BELHACHEMI Hachemi, Monsieur L. MESREF qui a démissionné de l'USTO-MB par Monsieur. M. ZEBLAH de la Faculté de génie Electrique.

16- Mme CHABANE Sihem

Le Conseil Scientifique de l'Université a émis un avis favorable à Melle CHABANE Sihem pour la soutenance de son mémoire de magister après la validation du contenu scientifique par son encadrant Monsieur SEDDAK Aissa.

17- M. BELACEL Madani

Le Conseil Scientifique de l'Université réitère la décision de rejet de la demande de M. BELACEL Madani relative à sa soutenance de Magistère.

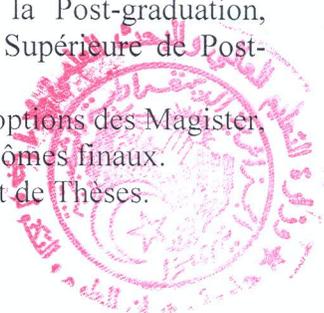
18- M. BENSADOUNE Fawzi

Le Conseil Scientifique de l'Université a émis un avis favorable à la demande de Monsieur BENSADOUNE Fawzi pour soutenir son mémoire de Magister.

7- Autres

Monsieur le Vice-recteur chargé de la Formation Supérieure, de la Post-graduation, l'Habilitation Universitaire, la Recherche Scientifique et la Formation Supérieure de Post-Graduation a demandé aux doyens de facultés de :

- Transmettre dans les meilleurs délais les intitulés en langue arabe des options des Magister, Ecoles doctorales et Doctorats LMD habilitées pour l'élaboration des diplômes finaux.
- Signaler tous les sujets de thèses sur le Portail National de Signalement de Thèses.



V. DIVERS

1-Prérogatives des CSF et CSD :

Concernant les CSF et CSD, Madame la Rectrice a rappelé le décret N°03-279 du 24 aout 2003 qui définit clairement les prérogatives respectives des CSD et CSF et a recommandé aux Doyens de facultés et aux présidents de CSF de les rappeler aux membres de ces deux organes consultatifs.

En matière de soutenance de thèse le CSF désigne le jury de soutenance de thèse quand le dossier est administrativement recevable.

Le CSF peut déléguer une partie de ses prérogatives au CSD concernant la désignation des jurys de soutenance de thèse de doctorat et d'habilitation universitaire.

Les instances administratives des facultés, notamment les vice-doyens chargés de la post graduation étudient la recevabilité administrative des dossiers des candidats avant de les présenter aux CSF suivant les critères établis dans le présent procès-verbal. Ils doivent fournir aux membres du jury désignés par le CSF, en plus du mémoire de thèse et de la publication présentée par le candidat pour la recevabilité du dossier tout document nécessaire pour leur permettre de juger la qualité scientifique du travail.

Le jury désigné par le CSF a la responsabilité d'étudier :

- Le mémoire de thèse et de l'évaluer en forme et en fond ;
- L'originalité des travaux de recherches ;
- La compatibilité entre la thématique de l'article présenté pour la recevabilité du dossier et celle de la thèse.

L'avis favorable unanime de tous les membres du jury est obligatoire pour l'obtention de l'autorisation de soutenance de la thèse.

2-Restructuration des Facultés

Dans un souci d'optimisation et mutualisation des ressources humaines ainsi que la rationalisation de l'occupation des espaces, conformément aux directives du MESRS pour regrouper les facultés par domaine, le CSU a adopté ce qui suit :

- La **Faculté de Chimie** dans laquelle évolue actuellement deux domaines ST et SM deviendra **Faculté de Génie des Procédés** – Domaine ST
- La **Faculté de Physique** regroupera les départements de physique et de chimie du Domaine SM et deviendra **Faculté de Physique et Chimie**.

1- Manifestations scientifiques

- Le Conseil Scientifique de l'Université a donné son avis favorable pour l'organisation de deux (02) manifestations scientifiques :
- Colloque National sur l'Inductique : Faculté de Génie Electrique
- Troisième Conférence Internationale sur les Sciences de l'aéronautique : Faculté de Génie Mécanique.

Toute proposition de conférences nationales ou internationales sera acceptée si elle est présentée dans les délais impartis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 18h00.

Pr Nassira BENHARRATS

Présidente du Conseil Scientifique de l'Université

الأستاذة بين حرات نصيرة
مديرة جامعة وهران للعلوم والتكنولوجيا
بالندوة



ANNEXE 1

Liste des Masters harmonisés par domaines

Domaine : Sciences de la Nature et de la Vie (SNV)

	Masters harmonisés	Filière
1	Génétique fondamentale et appliquée	Sciences Biologiques
2	Toxicologie fondamentale et appliquée	
3	Biotechnologie et valorisation des plantes	Biotechnologies
4	Biotechnologie et génomique végétale	
5	Qualité des produits et sécurité alimentaire	Sciences alimentaires

Domaine : Sciences de la Matière (SM)

	Masters harmonisés	Filière
1	Physique des plasmas	Physique
2	Physique énergétique et énergies renouvelables	
3	Physique des matériaux	
4	Physique appliquée	
5	Physique appliquée : Sciences radiologiques	
6	Physique médicale	
7	Physique théorique	
8	Chimie physique	Chimie
9	Chimie théorique et computationnelle	

Domaine : Mathématiques et Informatique (MI)

	Masters harmonisés	Filière
1	Systèmes d'information et données	Informatique
2	Réseaux et Systèmes Informatiques Distribués	
3	Intelligence artificielle et ses Applications	
4	Analyse mathématique et applications	Mathématiques

Domaine : Sciences et Technologie

	Masters harmonisés	Filière
1	Automatique et systèmes	Automatique
2	Automatique et informatique industrielle	
3	Electromécanique	Electromécanique
4	Mécatronique et robotique	
5	Maintenance industrielle	
6	Microélectronique	Electronique
7	Instrumentation	



8	Electronique des systèmes embarqués	
9	Réseaux électriques	Electrotechnique
10	Commandes électriques	
11	Electrotechnique industrielle	
12	Machines électriques	
13	Energie électrique renouvelable	Energies renouvelables
14	Génie des procédés de l'environnement	Sciences et génie de l'environnement
15	Instrumentation biomédicale	Génie biomédical
16	Structures	Génie civil
17	Matériaux en génie civil	
18	Géotechnique	
19	Constructions métalliques et mixtes	
20	Equipement de l'habitat	
21	Génie chimique	
22	Génie pharmaceutique	
23	Génie des procédés des matériaux	
24	Construction mécanique	Génie mécanique
25	Fabrication mécanique et productique	
26	Energétique	
27	Installations énergétiques et turbomachines	
28	Génie des matériaux	
29	Valorisation des ressources Minérales	Génie minier
30	Hydraulique urbaine	Hydraulique
31	Ouvrages hydrauliques	
32	Ressources hydrauliques	
33	Génie de l'eau	
34	Hygiène et sécurité industrielle	Hygiène et sécurité industrielle
35	Génie du Raffinage	Industries pétrochimiques
36	Génie pétrochimique	
37	Génie métallurgique	Métallurgie
38	Systèmes des télécommunications	Télécommunications
39	Réseaux et télécommunications	
40	Voies et Ouvrages d'Arts	Travaux publics

Domaine : Sciences et Techniques des Activités Physiques et sportives (STAPS)

	Master harmonisé	Filière
1	النشاط البدني الرياضي المدرسي	النشاط البدني الرياضي المدرسي

